

**L'ACTU  
 DÉCHETS  
 N° 2**

**Pourquoi ?**

**Les taxes et obligations augmentent**

\*Évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) :

2020 : 18€/tonne	2023 : 51€/tonne
2021 : 30€/tonne	2024 : 58€/tonne
2022 : 40€/tonne	2025 : 65€/tonne

Ordures ménagères SYVALORM :  
 ¾ enfouissement et ¼ incinération

Une collectivité ne fait PAS de bénéfice, elle redistribue les coûts.

Bien trier (recettes) et réduire la partie à enfouir (taxations\*) permet de contenir la facture globale tout en préservant l'environnement !

**Le 1<sup>er</sup> janvier 2024 :**  
**Obligation réglementaire sur le tri à la source des biodéchets\* pour tous en Europe**

Le SYVALORM se prépare à développer le compostage partagé dans les bourgs, les quartiers et bas d'immeubles...



**25,9%**  
 des ordures ménagères SYVALORM collectées sont des biodéchets  
 (Étude INDDIGO 09/2021)

**Où ?**



**Quoi ?**

\*Les biodéchets :  
 ce sont les déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables.

Composteurs en vente auprès du SYVALORM :  
 Rendez-vous sur le site [syvalorm.fr](http://syvalorm.fr) onglet : « j'évite les déchets ».



650 L :  
 30 €



300 L :  
 25 €

Dans la limite de 2 composteurs par foyer

**RÉDUIRE SES DÉCHETS**

Adopter de nouvelles habitudes permet d'y parvenir !

**Comment ?**

**Réutiliser ses déchets putrescibles :**

- **Le compostage !**  
 Individuel ou collectif pour les déchets de la cuisine et du jardin
- **Les animaux domestiques, volailles...**



**Les déchets non putrescibles :**

- Traquer le suremballage
- Trier méthodiquement
- Donner, vendre, réparer, réutiliser et recycler

**Rappel :** il est strictement interdit de brûler ou d'abandonner ses déchets

**... leurs devenir ?**

**Quelques chiffres ....**

En 2021, chaque habitant a produit **551 kg de déchets\*** :

\*moyenne par habitant sur le territoire du Syvalorm

- Ordures ménagères : 134 kg
- Déchèteries : 310 kg
  - 64 kg de non-valorisables
  - 246 kg valorisables
- Tri des emballages : 37 kg
- Bornes papiers : 19 kg
- Bornes verre : 47 kg
- Bornes textiles : 4 kg

**Enfouissement (soumis à la TGAP\*) ou valorisation énergétique**

**VALORISATION & RECYCLAGE**



# Éviter les déchets ?

## Avant l'achat

- ✓ Emprunter ou louer
- ✓ S'interroger sur ses besoins réels
- ✓ Faire une liste
- ✓ Éviter les achats compulsifs
- ✓ Se détacher des publicités
- ✓ Refuser les gadgets promotionnels

## L'achat réfléchi !

**Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas :** économies de matières premières épuisables et précieuses, limitation de notre impact sur l'environnement, économies financières...

- ✓ Privilégier les achats de 2<sup>nd</sup>e main : friperies, bric-à-brac, recycleries...

*Le SYVALORM est partenaire de la recyclerie « Le grenier de l'Huisne » basée à La Ferté-Bernard*



## Bannir les objets jetables

- ✓ Vaisselle, rasoir, lingettes...

## Éviter le gaspillage alimentaire

- ✓ Faire l'inventaire des placards et frigo avant achat
- ✓ Respecter les règles de conservation des aliments

## Dématérialisation

- ✓ Les cadeaux
- ✓ Les archives, démarches administratives, courriers...
- ✓ Les souvenirs

# Que deviennent nos déchets ?

## La 2<sup>ème</sup> vie de nos poubelles



### Bien orientés :

- ➔ Nos papiers sont recyclés
- ➔ Nos emballages en verre se recyclent à l'infini
- ➔ Nos déchets putrescibles se transforment en compost
- ➔ Nos textiles et chaussures sont reportés ou valorisés
- ➔ Nos emballages plastiques, métalliques et cartonnettes sont valorisés ou recyclés
- ➔ Nos apports en déchèteries sont traités par des filières spécifiques

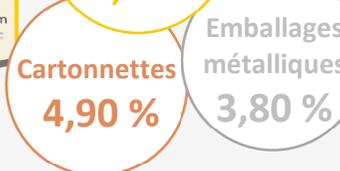
**39,6%**  
des déchets  
sont des  
erreurs de tri

**Septembre 2021 : Campagne de caractérisation\*  
des bacs ordures ménagères du SYVALORM**

\*12 échantillons d'ordures ménagères analysés

Étude réalisée par INDIGGO

*Un constat : il faut renforcer le geste de tri.  
Trop de déchets valorisables échappent au recyclage et  
génèrent des surcoûts de collecte et d'enfouissement.*



## Trier et composter ses déchets pour les valoriser c'est :

- Protéger l'environnement en réduisant les tonnages enfouis et les kilomètres à parcourir pour leur collecte et traitement
- Réduire les tonnages collectés et enfouis soumis aux taxes qui impactent nos factures
- Favoriser la valorisation des matériaux et contribuer aux recettes qui équilibrent les coûts de traitement.
- Permettre la production de nouvelles matières premières sans puiser dans les ressources naturelles
- Donner une nouvelle vie à ses déchets !